

DATE DE CONVOCATION
17/02/2025

DATE D’AFFICHAGE
17/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 25.02.24/03

Objet / Création d’un poste de vacataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée, qu’une formation à l’entraînement au maniement du bâton de défense, d’une durée de trois heures, doit être dispensée aux agents de la Police Municipale de manière obligatoire.

Ainsi, il propose le recrutement d’un vacataire afin de faire face à ce besoin ponctuel et limité à l’exécution d’actes déterminés et à caractère discontinu, pour la période du 24 février 2025 au 28 février 2026.

Monsieur le Maire indique également que la vacation serait rémunérée sur la base d’un taux horaire d’un montant brut de 69.50 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire, du 24 février 2025 au 28 février 2026 ;

FIXE la rémunération de la vacation sur la base d’un taux horaire d’un montant brut de 69.50 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250224-250224-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

